



L'an deux mil vingt-trois, le treize avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pont-à-Marcq, par convocation en date du sept avril deux mil vingt-trois, s'est réuni en salle du Conseil de la Mairie de Pont-à-Marcq, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain CLEMENT, Maire de Pont-à-Marcq.

La convocation a été affichée sur l'écran d'affichage numérique de la mairie le sept avril deux mil vingt-trois.

Présents : Sylvain CLEMENT, Fernand CLAISSE, Marie Gaëtane DANION, Jean Marie PERILLIAT, Albertina MEIRE, Olivier FRANCKE, Sylvain THULLIER, Pascale DEFFRENNES, Fabrice BLONDEL, Laurent DARRAS, Laurence DATH, Sophie DUGRAIN, Guillaume CARDON, Séverine FLAMENT, Audrey DEMAÏN, Margaux LANGLANT, Philippe MATTON, Éric LAURENT, Laëtitia RENSKI, Frédéric BERNABLE.

Absent : Lucile TYRAN donne pouvoir à Eric LAURENT, Franck DENISE donne pouvoir à Sylvain THULLIER.

Soit : 21 présents et 2 absents avec pouvoir.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame Albertina MEIRE.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

L'assemblée est informée que la séance est enregistrée pour simplifier la réalisation du PV.

D2023-04-13/07 Admissions en non-valeur – année 2023

Vu l'article L2541-12 alinéa 9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction codificatrice n° 11-022-MO du 16 décembre 2011 sur le recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 simplifiée en vigueur au 1^{er} janvier 2023 ;

Vu les dispositions de la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux signée le 07 juillet 2020 avec le comptable assignataire de la commune ;

Vu la liste d'admission en non-valeurs présentée par ce dernier et annexée à la présente délibération ;

Dans le but d'apurer la comptabilité, Monsieur le Comptable public a adressé à la commune un état des créances irrécouvrables ; il sollicite une admission en non-valeur pour un montant de 18,30€, le détail figurant sur la liste ci-annexée.

En conséquence, après examen et débat, les membres du Conseil Municipal décident :

- 1) D'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables pour une somme totale de 18,30€, dont le détail figure sur la liste annexée à la présente décision ;
- 2) D'imputer la dépense correspondante à l'article 6541 « Créances admises en non-valeur » du budget communal de l'exercice 2023.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le montant de l'admission en non-valeur pour 2023.



CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 13 avril 2023 – Pont-à-Marcq

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le



ID : 059-215904665-20230414-D2023_04_13_07-DE

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Pont-à-Marcq le 14/04/2023,

Le Maire,

Sylvain CLEMENT

La secrétaire de séance,

Albertina MEIRE





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES Templeuve , le 02.03.2023

TRÉSORERIE DE TEMPLEUVE LA PEVELE

Château Baratte

59242 TEMPLEUVE EN PEVELE

TÉLÉPHONE : 03 20 59 30 61

MÉL : t059044@dgfip.finances.gouv.fr

**Jours et heures d'ouverture : lundi au vendredi 8h45-12h/
Avec ou sans RDV/ Fermeture le mardi**

Affaire suivie par : Sce Recouvrement

Téléphone : 03 20 59 30 61

Réf à rappeler : non valeurs

Monsieur le Maire de PONT A MARCQ

Objet : Demandes d'admission en non valeurs

Monsieur le Maire,

Je, soussigné Franck FEUTRIER expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Pour ce motif, je vous demande en conséquence, l'admission en non valeur de ces pièces et émettre un mandat (ordinaire) au compte 6541 pour un montant total de 18,30€ (liste 5378190211/2023) .

Merci de bien vouloir vérifier le crédit disponible au compte 6541.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Comptable Public,

M Franck FEUTRIER

EDITION HELIOS

Présentation en non valeurs

arrêtée à la date du 27/02/2023

059044 TRES. TEMPLEUVE-LA-PEVELE

50700 - PONT A MARCQ -

Exercice 2023					
Numéro de la liste 5378190211					
2 pièces présentes pour un total de	18,3				
Catégories et natures juridiques de déPersonne physiq.	2 Pièces pour		18,3		
Catégories de produits	divers		18,3		
Motifs de présentation	RAR inférieur seu		18,3		
Tranches de montant	Inférieur stricteim		18,3		
	Supérieur ou égal	0 Pièces pour	0		
	Supérieur ou égal	0 Pièces pour	0		
	Supérieur ou égal	0 Pièces pour	0		
Exercice de P.E.C	2020	2 Pièces pour	18,3		

Nature Juridique	Exercice pièce	RéférerN° ordre	Imputation.1	Nom du redevable	Montant	Motif de la présentation
Particulier	2020 T-555		2 7588--		1,3	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2020 T-489		2 7588--		17	RAR inférieur seuil poursuite
				TOTAL	18,3	